

Foire aux questions



HERVE PUPIER

Centre de Formation Professionnelle Métiers du Chien

Adresse :Lieu Dît montalivet 47170. Sainte Maure de Peyriac
Téléphone : 05 47 36 80 61 – Mail : HP@hervepupier.com
Siret : 811 491 554

Site internet : <http://www.hervepupier.com>

Boutique en ligne : <http://www.hervepupier.com/boutique>



LES FORMATIONS AU CENTRE

A. LES ATTESTATIONS, DIPLOMES ET CERTIFICATIONS

- **Que nous remettez vous en fin de formation ?**
 - Pour chaque module de formation qu'elle quelle soit, nous vous remettons une attestation de formation avec une mention de qualité de travail (12 possibles) dont les éléments sont : -Moyen+ -Bon+ -Très Bon+ -Excellent+
- **Vos attestations et certifications sont-elles suffisantes pour exercer ?**
 - Techniquement parlant, nos formations en elles mêmes sont suffisantes pour exercer dans les domaines travaillés. Règlementairement et dans tous les cas, vous serez soumis au passage de l'attestation de capacité, prévue par la loi du 6 Janvier 1999. Nous vous fournirons toutes informations à ce sujet au cours de votre formation.
- **Quelles sont les différences entre les attestations et les certifications ?**
 - Quelque soit la formation effectuée, vous obtiendrez une attestation de formation du centre avec la mention adéquate.
 - Les certification Éducateur canin et Éducateur canin technicien spécialisé sont soumises à diverses obligations et résultats (entres autres : qualificatif Très bon minimum, application du code de déontologie et charte de qualité etc.)

B. LE SUIVI

- **La formation Conseiller canin technicien spécialisée terminée, a-t-on un suivi post-formation ?**
 - Pendant 12 mois après la fin de votre formation, nous restons à votre disposition pour tous renseignements concernant la mise en place de votre projet dans tous les domaines.

Nous pouvons également intervenir directement, sous certaines conditions, à la mise en place de votre projet dans tous les domaines (juridiques, fiscaux, commerciaux, techniques).

C. LES CONDITIONS D'ADMISSION

- **Y a-t-il un âge et un niveau d'études obligatoires pour accéder à vos différentes formations ?**
 - Minimum 16 ans révolus, avec autorisation parentale pour les personnes mineures.
 - Fin d'études secondaires souhaitée. (Fin 3 ème)



- Y a-t-il un âge limite pour entrer en formation et exercer ?

- Il n'y a pas d'âge requis. Nous avons des personnes de tous âges, des jeunes, des moins jeunes.

Suivant les activités que vous envisagez, un bon état de santé est recommandé.

- Ces métiers sont-ils accessibles si je suis une femme ?

- 60 % environ de nos stagiaires sont des femmes et travaillent tout aussi bien que les hommes.

D. QUESTIONS DIVERSES

- Doit-on venir obligatoirement avec un chien pour faire vos formations ?

- Non, il n'est pas obligatoire de venir avec son chien. Nous allons vous présenter et travailler avec vous de nombreux chiens, en particulier dans les parties pratiques de la formation. Toutefois c'est avec plaisir que nous vous recevrons avec votre chien, bien entendu. Il suffit de nous prévenir lors de votre inscription. Nous pourrions ainsi ensemble travailler avec votre propre chien.

- Peut-on avoir un entretien préalable au centre avec le responsable Monsieur Pupier Hervé avant de s'inscrire à une formation ?

- Oui bien entendu. Il vous faudra préalablement vous entendre pour un rendez-vous fixe avec lui.

- Vos formations sont-elles suffisantes pour exercer ?

- Nos formations vous apportent des bases très solides aussi bien en Psychologie canine qu'en techniques de manipulation en rééducation canine suivant le cursus de formation choisie.

Elles vous permettront d'aborder environ 70 % des chiens qui vous seront présentés par vos clients. Mais il est évident qu'une expérience de terrain reste obligatoire pour accéder à tous les chiens, c'est la raison pour laquelle, nous proposons à ceux ayant suivi des formations chez nous de pouvoir accéder ensuite à des modules de stages de formation supplémentaires et ciblées, voir à revenir sur certaines sessions.

- Nos anciens stagiaires après quelques mois de travail nous demandent fréquemment ces modules supplémentaires. Mais une première formation a également pour but, outre le fait qu'elle vous permet de pouvoir accéder à un emploi, de nous permettre de vous conseiller sur tel ou tel secteur d'activités, voir plusieurs et aussi de vous permettre à vous-même d'apprécier si vous avez les qualités requises dans ces domaines.

- Peut-on faire les différents modules de formation séparément ?

- Oui. Que ce soit pour des raisons d'organisation personnelle, de temps, ou des raisons financières, vous pouvez aménager votre cursus de formation. N'hésitez pas à nous contacter, nous trouverons des solutions ensemble.



- **Votre formation est plus courte que dans certains autres organismes de formation. Pourquoi ?**

- Nous pourrions effectivement organiser des formations de plus longue durée, avec des sujets tels que des heures et des heures de cours sur les origines du chien, sur la physiologie du chien, les grandes familles du canidé, les structures de la vie cynophile et un très grand nombre de sujets ou il existe suffisamment d'ouvrages et de documentations diverses très accessibles, pour que nous en fassions des sujets de formation qui ne ferait que grossir la durée mais aussi les prix des dites formations.

Par contre nos formations axées sur la Psychologie canine, la rééducation canine, les chiens à problèmes, les disciplines sportives avec et sans mordant, les interactions humains chiens et la mise en application technique sur le terrain nous semblent beaucoup plus judicieux pour les métiers que vous souhaitez faire.

E. PRISES EN CHARGE ET AIDES

- **Votre formation peut elle être prise en charge par un organisme ?**

- Les demandeurs d'emploi peuvent obtenir une aide totale ou partielle du montant de leur formation auprès du conseil régional de leur région et ce, en passant par leur Pôle Emploi.
- Des aides sont très fréquemment accordées aux stagiaires effectuant nos formations.
- Afin de pouvoir présenter votre demande d'aide il vous faut retirer une documentation sur le site ou nous la demander.

- Différents organismes tels que Fongecif, Agehip, Cnasea, Pôle emploi etc... peuvent vous accorder des aides pour votre formation. Il vous appartient de prendre contact avec ces organismes.

- Il en est de même pour certaines aides à la reconversion. Certains passent également par le biais de Centre communaux d'action sociale pour préparer leur dossier.

- Notre organisme est référencé au Datadock et possède une certification Pronéo

- **Est-ce vous qui vous occupez des demandes d'aides à la formation ?**

- C'est à vous à solliciter les différents organismes susceptibles de prendre en charge tout ou partie du cout de votre formation. Pour cela, vous devez vous adresser aux Pôles emplois, Missions locales, conseils régionaux etc.

- Ces organismes vous demanderont systématiquement la documentation technique et les devis pro format de la formation.

- Cette documentation et ce devis peuvent être téléchargés sur le site ou nous être demandée par mail ou par téléphone.

- Le centre de formation est là pour former des stagiaires aux métiers du chien et à suivre ceux ci dans l'évolution et l'atteinte de leur projet. Il n'a pas à intervenir dans la conception ou l'étude d'une demande de financement, sauf à fournir les documents demandés par ces organismes de financement.



QUESTIONS SUR LES METIERS DU CHIEN

- [Peut-on vivre des métiers du chien ?](#)

- **Le métier d'éleveur canin :**

Il existe de nombreux éleveurs canins dont la plupart sont des élevages dit familiaux ou amateurs.

Même si la réglementation Française prévoit la qualité de professionnel à tous ceux faisant au moins deux portées par an, la grande majorité de ces éleveurs exerce cette activité en revenus supplémentaires à leur profession qui bien souvent n'a rien à voir avec le chien.

Les éleveurs qui exercent cette activité à titre principal voir unique sont beaucoup moins nombreux.

La concurrence reste importante dans ce secteur, les uns n'ayant pas les mêmes contraintes que les autres. Viennent se greffer dans cette concurrence, tous les particuliers faisant une portée par an (à vérifier) n'ayant quasiment aucune contrainte fiscale et tous les revendeurs (animaleries).

Tous ces acteurs ne pratiquent, bien entendu pas les mêmes tarifs de vente. Ce qui implique une concurrence que l'on peut qualifier sans aucun doute de déloyale. Vient s'ajouter le caractère très aléatoire des revenus tirés de cette activité. Chienne vide, petites portées, chiots morts, maladies etc. Des critères difficiles et à gérer et à prévoir. Difficile d'établir un budget prévisionnel dans ces conditions.

Les dépenses liées à l'élevage sont aussi importantes : Alimentation, soins, vaccins, géniteurs et génitrices à la retraite, déclarations de portées et inscriptions au LOF, infrastructures, frais d'expositions et autres certificats ou titres de travail etc.

Vous allez dire que je trace un portrait bien noir de cette activité, mais avant de vous lancer, raisonnez et calculez. Laissez de côté l'aspect affectif du passionné de chiens que vous êtes et qui vous pousse à vouloir devenir éleveur et rappelez-vous que vous devrez vivre de votre travail.

Raisonnez donc d'abord en tant que chef d'entreprise et financier. Conseils de pro : ayez une multi-activités dont l'élevage peut faire partie. Pension, éducation, alimentation et fournitures canines pourront vous permettre tout en ayant votre élevage de pouvoir compenser, financièrement parlant, les aléas et la concurrence sauvage.

- **Le métier d'éducateur canin technicien spécialisé :**

Nous touchons là une toute autre partie. En France, la professionnalisation des activités liées à l'éducation et à la rééducation canine a démarrée il y a quelques années..

La demande : Elle est très importante et émane essentiellement des particuliers, dans 30 % des cas venant avec des chiens équilibrés et jeunes pour une demande d'éducation de base et à 70 % avec des chiens présentant des problèmes



comportementaux de diverses natures ou soucis divers : agressivité, peur, anxiété, fugue, rappel etc., l'ensemble de ce maîtres ayant un seul but : posséder un chien de compagnie équilibré, sociable et obéissant et non faire de la compétition ou une activité canine sportive quelconque.
L'offre : Elle provient essentiellement des Clubs d'éducation canine de type association loi 1901 affiliés ou non à la Société Centrale canine. Il s'agit donc de bénévoles ne pouvant consacrer que quelques heures à l'activité de leur club se situant bien souvent le samedi après midi, le dimanche matin et pour certains deux ou trois heures, un soir de semaine.

Chaque club, pour son plaisir et sa notoriété personnels a ses entraînements dans la discipline sportive qu'il aime (agility, ring, RCI etc.) avec par ailleurs d'excellents résultats dans ces disciplines sportives. Une fois ces entraînements sportifs accomplis, il reste très peu de temps à consacrer au chien du particulier et il n'est pas d'autres ressources que de tenter de travailler ces chiens dans des groupes pouvant aller jusqu'à 30 chiens.

Difficile de pouvoir gérer autant de chiens en même temps et de pouvoir conseiller autant de maîtres.

Les choses se compliquent quand en plus, il existe des chiens à problèmes dans le lot, quand ils sont acceptés par le club.

Certains clubs, selon nos clients, refusent même désormais les chiens de catégorie 1 et 2.

Le chien et le maître sont à chaque fois des personnalités et des sensibilités différentes qui doivent être travaillés de manière individuelle dans un premier temps pour obtenir des résultats de qualité.

Le travail de groupe ne peut-être envisagé qu'ensuite et jamais sur des groupes de plus de 5 chiens par éducateur.

Sans vouloir entrer dans la polémique des compétences (le client s'en charge très bien après expérience) la demande est très forte dans ce domaine. Le maître cherche un travail individualisé de qualité pour lui même et son compagnon et non un travail d'usine à "la va vite" dont le chien d'ailleurs subit les conséquences.

Quant 'il s'agit de chiens équilibrés, les maîtres veulent un travail de qualité, quant il s'agit d'un problème de comportement, ils veulent avoir en face d'eux un professionnel spécialisé et compétent et ils ont du mal à le trouver.

Vous vous rendrez compte rapidement, en faisant une petite étude marché, qu'il ya là un fabuleux travail à prendre, dont on peut vivre très bien sans autre activités annexes, contrairement à l'élevage seul, sous conditions d'être compétent.

- **Combien gagne un éducateur canin ?**

Comme signalé dans la question peut-on vivre des métiers du chien, il est préférable d'envisager de devenir conseiller canin technicien spécialisé professionnel indépendant.

Les structures qui embauchent des salariés sont peu nombreuses dans ce domaine. Beaucoup d'entre vous nous demandent une fourchette de salaire. Cela dépendra, de votre notoriété (qui ne s'acquiert pas du jour au lendemain), et de vos compétences.

La fourchette des salaires d'éducateur indépendant peut varier de 1800 Euros à 3500 euros mensuel net. Cette fourchette est donnée à titre indicatif.



Depuis une dizaine d'années environ, il est toutefois à noter que beaucoup d'éleveurs canins créent des centres d'éducation canine en activités annexes à leur élevage et recrutent pour cela des professionnels salariés.